



ARRÊTÉ MUNICIPAL

REÇU LE

12 JUL. 2024

Préfecture des Pyrénées-Atlantiques

Le Maire de Mont-Arance-Gouze-Lendresse,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-21,

Considérant qu'en raison de la Fête Nationale se déroulant le samedi 13 juillet 2024 organisé par le Comité des Fêtes de Mont et l'association des Anciens Combattants de Mont,

ARRÊTE

Article 1 - Le Maire interdit du samedi 13 juillet 2024 à 14h00 au dimanche 14 juillet 2024 à 14h00 la circulation et le stationnement sur :

- Parking de la Mairie
- Parking de la MFR
- Le City stade
- Parking du groupe scolaire
- La voie menant de la MFR au Groupe Scolaire

Article 2 - Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché à la mairie et sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Mourenx

Fait à Mont le 08 juillet 2024,

Le Maire



Jacques CLAVE